



INDEX DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES 2025 :

AMPLI Mutuelle obtient la note de 95/100

Conformément aux dispositions de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, les entreprises publient chaque année l'ensemble des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2025, la Mutuelle a obtenu une note globale de 95 sur 100 à l'index d'égalité femmes-hommes.

Ci-dessous, le détail des notes.

- 35/40 : Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- 35/35 : Indicateur relatif aux écarts de taux d'augmentations individuelles
- 10/10 : Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations
- 15/15 : indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité